



Edité le : 23/08/2024

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT
BERENICE RIVIERE2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE24-133564	Analyse demandée par :	ARS DD DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2408-31667-1		
Doc Adm Client :	GS240035		
N° Analyse :	00314686	N° Prélèvement :	00312903
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	SAINTE BRIGITTE	Code PSV :	0000002914
Localisation exacte :	Rob cuisine		
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6640619000	Y :	3,4985637000
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2.CP
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT	Motif du prélèvement :	CP
	2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE		
	BP 15		
	34150 GIGNAC		
Nom de l'installation :	CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 20/08/2024 à 09h47	Code :	001054
	Réception au laboratoire le 21/08/2024 à 01h18		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BAUTE Cédric - LSEHL S.		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 21/08/2024 à 01h18

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Température de l'eau	11D2-CP	21.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.31	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.33	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013				
Analyses physicochimiques									
Métaux									
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.037	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0	#

11D2-CP ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Didier BLANCHON
Responsable de Laboratoire

